

CONTRAT DE RESERVATION Appart Résidence « Les Ganivelles » 2026

Appartements N°3 - N°4 RDC / 1 chambre 2-4pers

Entre le soussigné et la société TERREMERSOLEIL, il a été convenu ce qui suit :

Nom et prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Seules les personnes inscrites ci-dessous seront autorisées à occuper la location.

Le nombre total de personne est limité à 4 et quel que soit leur âge.

	Nom et prénom	Age
1		
2		
3		
4		
5		
6		

☐ **RDC 1 chambre – 2/4 pers – Appartement 26m² – Terrasse 7m²**

Les préférences souhaitées sont possibles mais non garanties (pas de parking privatif)

Forfait MENAGE 60€

☐ OUI

☐ NON

ANIMAUX REFUSÉS

Enregistrement appart N°3 : 341 50000 22 06E

Enregistrement appart N°4 : 341 50000 21 968

Appartements classés : meublés de tourisme 2*

DU ____ / ____ / 2026 (après 16h00) **AU** ____ / ____ / 2026 (avant 10h00)

Attention, location à la semaine exclusivement du dimanche au dimanche à partir du 14/06 jusqu'au 20/09/26

Avant d'envoyer votre contrat, contactez-nous au 00.33.(0)6.15.49.09.90

Pour connaître nos disponibilités et poser une option.

J'ai lu et j'approuve les conditions générales de vente – réservation, les conditions d'annulation du contrat, l'extrait du règlement intérieur et les tarifs situés pages suivantes :

Fait à _____ le ____ / ____ / 2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

1 - LA RESERVATION :

- Le preneur est tenu de se conformer aux conditions générales de réservation, au règlement intérieur, aux conditions d'annulation et aux tarifs de la location. Le contrat sera signé. La signature sera précédée de la mention *Lu et approuvé* en première page. La réservation est définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Cette dernière devra être présentée le jour de l'arrivée.
- Toute location est nominative et ne peut être cédée à un tiers. Le propriétaire se réserve le droit de refuser une quelconque réservation notamment en cas de demande anormale ou d'expulser toute personne de mauvaise foi. Elles seront expulsées sans remboursement.
- **L'appartement situé au 2 rue du Grenache à Marseillan plage** est disponible à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doit être libéré avant 10h00 le jour du départ. **Les préférences souhaitées sont possibles mais non garanties (N° 3 ou 4, Côté Nord - RDC...).**
- Tout contrat non accompagné de vos arrhes sera considéré comme nul. Les arrhes versées resteront acquises au propriétaire et ne donneront lieu à aucun remboursement quel qu'en soit la raison.
- Non accompagnés de leurs parents, les mineurs ne sont pas admis. Les décharges parentales ne sont pas admises.

2 – MODIFICATION – RETARD - DEPART ANTICIPE :

- **MODIFICATION** : Toute modification du contrat devra être signalée par écrit au préalable et ne sera possible qu'après accord écrit du propriétaire. L'attestation sera à présenter lors de votre arrivée. Le nombre de personnes par location ne peut excéder le nombre maximum de couchage prévu dans l'appartement. Toute personne supplémentaire non inscrite sur le contrat peut se voir refuser l'accès à la location.
- **RETARD** : Le propriétaire doit être avisé par écrit (email) de tout retard éventuel de votre arrivée. Aucune réduction ne sera accordée en cas de retard par rapport à la date prévue au contrat. En cas d'absence d'email de votre part, la réservation sera annulée de plein droit. La location restera à votre disposition 24h00 après la date d'arrivée prévue au contrat (le lendemain à 16h00) ; passé ce délai, le propriétaire se réserve le droit de relouer la location et les arrhes ne seront pas remboursées.
- **DEPART ANTICIPE** : Aucune réduction ne sera accordée en cas de départ anticipé. Vous devrez acquitter la facture en cohérence avec ce qui était prévu au contrat. Tout départ anticipé entraînera une remise à disposition immédiate de la location en faveur du propriétaire.

3 – CONDITIONS D'ANNULATION DU CONTRAT :

Quelles que soient les raisons de l'annulation de votre contrat vous devez en avvertir le propriétaire par email ou par courrier par lettre recommandée (la date de réception déterminera la date d'annulation).

Bien que facultative, nous vous recommandons fortement de souscrire une assurance annulation. Celle de votre choix.

Dans ce cas, pensez à prendre contact avec nous afin qu'on vous établisse le devis de votre séjour pour que vous puissiez le faire parvenir à votre assurance.

Attention ! Aucun remboursement ne sera possible par le propriétaire. Ce dernier vous ayant conseillé de souscrire une assurance annulation (quelle qu'elle soit, il en existe une multitude : à vous de trouver l'assurance qui vous convient).

4 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES :

Le propriétaire décline toutes responsabilités. Tous vos équipements et véhicules (affaires personnelles, voitures, vélos, motos, etc...) doivent être assurés pendant la durée de votre séjour. **Aussi, il vous faudra nous fournir l'attestation d'assurance prouvant que vous êtes couvert pour la garantie villégiature.** Cette garantie est proposée dans l'[assurance multirisques habitation](#) (MRH). Elle s'applique si vous louez un logement temporairement, notamment pour les vacances : gîte à la campagne, villa en bord de mer, etc. Elle permet au propriétaire d'être indemnisé si vous ou les autres occupants veniez à causer des dommages pendant votre séjour, aux biens ou aux éléments qu'il contient (meubles, appareils électroménagers). Pour obtenir le document, il vous suffit de vous adresser à votre assureur. Vous pourrez, très souvent, faire une demande directement depuis votre [espace client](#) en ligne. Merci de bien vouloir nous transmettre votre attestation avec le contrat.

En aucun cas, le propriétaire peut être tenu responsable en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (préjudice matériel et/ou corporel) pendant ou à la suite de votre séjour.

5 – COORDONNEES et DROIT A L'IMAGE :

Vous autorisez le propriétaire à garder vos coordonnées pour vous envoyer des informations commerciales. En cas de refus, il vous suffit de nous en informer par courrier en lettre recommandée.

Aussi, lors de votre séjour, vous serez susceptible d'être pris en photo ou filmé pour alimenter notre page Facebook, notre site internet ou pour la réalisation de nos plaquettes publicitaires. Vous pouvez néanmoins vous y opposer sur simple demande écrite dès votre arrivée (une attestation de l'établissement vous sera remise).

6 – MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION :

En cas de litige et après avoir saisi le « service client » de TERRE MER SOLEIL.

Le consommateur doit nécessairement tenter de trouver une solution amiable avec le professionnel. En cas d'épuisement de toutes les voies de conciliation internes de l'entreprise un médiateur pourra être saisi par le consommateur, et cela dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de la réclamation écrite auprès du « service client » de la société.

7 – LES ANIMAUX :

Ils sont refusés quel que soit leur taille et la saison.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

A – LES CLEFS DU LOGEMENT En fonction de ce que nous aurons convenu ensemble...

* **1^{ère} solution** : Elles pourront être disponibles dans le boîtier à clefs,

* **2^{ème} solution** : Nous nous donnerons RDV sur place pour la remise des clefs et l'état des lieux au 2 rue du Grenache à Marseillan plage aux heures convenues ensemble.

Vous trouverez dans votre location un affichage avec tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

B – VISITEURS pour la journée :

Vos invités sont autorisés dans le cadre strict du règlement intérieur de la location et sont sous la responsabilité des personnes qui les reçoivent.

C – MISE EN GARDE :

Pour le bien-être de tous, merci de veillez au respect des installations et de la végétation. Toute nuisance sonore est interdite. Les locataires sont instamment priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures du matin. Les personnes qui perturbent, qui font du bruit ou qui dégradent du matériel pourront être exclues sans avertissement et ne seront pas remboursées de leur séjour.

D – WIFI :

Le réseau WIFI a été mis en place par des professionnels qui ont pris en compte le nombre de clients maximal dans les 8 appartements en pleine saison. Le code du wifi est indiqué dans la location. Pour un fonctionnement optimal ce code ne devra en aucun cas être divulgué aux personnes extérieures à la location. Le locataire s'engage à respecter la charte d'utilisation d'Internet (*dernière feuille du présent contrat*).

E – LA SECURITE INCENDIE - EVACUATION:

En cas d'incendie il faut en avvertir **immédiatement** les propriétaires Sandra ou Pascal ROMANO en appelant le 00.33(0)6 15 49 09 90. POMPIERS : 18 ou le 112

F – L'EAU :

L'eau est une ressource précieuse mais épuisable. Dans notre région, nous sommes souvent soumis à des restrictions d'eau à cause de la sécheresse, c'est pourquoi nous nous sentons très concernés par le problème. Un affichage dans le folder mis à votre disposition dans la location vous rappelle les bonnes pratiques pour une **consommation d'eau responsable** et économique. Le lavage des voitures, des vélos, des jets-skis, des coquillages etc...est strictement

interdit. Il n'est pas permis de gaspiller l'eau. Tous les jeux d'eau sont interdits dans la location ainsi que dans la cour ; profitez de la proximité avec la mer pour aller jouer et vous défouler dans la grande bleue !

G – LES ORDURES MENAGERES :

Le **recyclage** permet avant tout de réduire la pollution (émettre moins de CO₂, un gaz à effet de serre qui influence grandement le climat de la planète). Nous sommes très sensibles à ce problème planétaire. Le container des ordures ménagères se trouve à l'intersection avec l'avenue de Bacchus à 20m. Les containers municipaux enterrés pour faire votre tri sélectif se trouvent Avenue de Richemond (non loin du parking municipal).

H – MENAGE :

Le nettoyage est impératif (même pour les courts séjours de 2 nuits. **Le nettoyage de la location avant votre départ est à votre charge.** C'est à vous de l'assurer (intérieur du micro-ondes, frigo, plaque de cuisson, wc... sont souvent oubliés). **La location sera rendue dans le même état de propreté qu'à la livraison.** Si ce n'est pas le cas, il vous faudra acquitter le forfait ménage de 60€ pour la remise en état par une femme de ménage.

Forfait ménage (facultatif) 60€/séjour Simplifiez-vous la vie et réservez-le dès maintenant !

Même si vous prenez l'option « Ménage », il faudra :

Laver et ranger la vaisselle, nettoyer le réfrigérateur, ne rien laisser dans la location, vider la poubelle et nettoyer le WC

I – BARBECUES :

Des barbecues collectifs sont à votre disposition dans la cour. Merci Surveiller le barbecue en permanence. Charbon de bois OBLIGATOIRE. Ne pas utiliser de produits inflammables. Tenir les enfants à distance du foyer. Laisser cet espace propre après utilisation. Utilisation des barbecues interdite les jours de grand vent ou sur décision du gestionnaire. **Tous les feux sur les terrasses ou dans la cour en dehors des barbecues sont formellement interdits.**

J – OBJETS CASSES :

Tout objet cassé sera remplacé par NOS soins ET facturé lors de l'état des lieux de sortie.

K – CLIMATISATION :

La température cible d'une pièce climatisée est de 25 à 26°C pour ne pas provoquer de choc thermique lors du passage dans la pièce rafraîchie.

La différence entre la température intérieure et extérieure ne doit pas être supérieure à 5°C. Les portes et fenêtres de la pièce rafraîchie doivent rester fermées pour préserver la température. De plus, la climatisation n'assure pas le renouvellement de l'air. Nous vous conseillons de couper la climatisation et d'aérer votre location de temps en temps. **Evitez de vous asseoir précisément sous la source d'air froid**, car ce « courant d'air » peut provoquer des douleurs cervicales, des torticolis ou des infections des voies respiratoires : rhume, maux de gorge...

L – INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR :

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement, le gestionnaire pourra mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles et pourra même aller (selon la gravité) jusqu'à résilier le contrat.

LES GANIVELLES RDC 1 chambre 2/4 couchages Appartement 26m ² Terrasse 7m ² Côté NORD N°3 - N°4 	Du 01/02 au 26/04 Du 13/09 au 29/11 <i>Mini 2 nuits</i> à partir du 20/09	Du 26/04 au 21/06 Du 06/09 au 13/09 Dimanche au dimanche <i>Mini 2 nuits : Jusqu'au 07/06</i>	Du 21/06 au 05/07 Du 23/08 au 06/09 Dimanche au dimanche	Du 05/07 au 12/07 Dimanche au dimanche	Du 12/07 au 19/07 Dimanche au dimanche	Du 19/07 au 23/08 Dimanche au dimanche
	70€ / nuit	85€ / nuit	*****	*****	*****	*****
	390€ / semaine	430€ / semaine	530€ / semaine	730€ / semaine	790€ / semaine	890€ / semaine
	2 semaines : - 10 % 3 semaines : - 15 % 4 semaines : - 20 % 5 semaines : - 25 %		2 semaines : 0 % plein tarif 3 semaines : - 8 % 4 semaines : - 10 % 5 semaines : - 12 % <i>Pour les séjours à cheval sur deux périodes, le pourcentage appliqué sera celui du début de la date de votre séjour</i>			
Frais de réservation	GRATUIT		20 €			
Taxe de séjour	1.30 €/nuit/pers 18 ans		1.30 €/nuit/pers 18 ans			
Ménage (en supp)	60 €		60 €			

Cuisine équipée séjour	Kitchenette et coin repas 1 canapé convertible 140*190	Équipement	Vaisselle, micro-ondes, machine à café SENSEO, plaque cuisson gaz 2 feux, grille-pain, bouilloire, réfrigérateur - congélateur, alèses caoutchouc pour les lits, couvertures, oreillers, table et chaises extérieures, TV, WIFI gratuite. Lave-linge et barbecues communs Produits d'entretien pour le nettoyage
1 chambre	1 lit en 140*190	A prévoir !	Draps, taies d'oreillers, serviettes, torchons
Salle d'eau et WC	Douche, lavabo, WC dans la même pièce	Rappel Logement : 26m ² Terrasse : 7m ² Escalier 3 marches	Possibilité de se garer devant la villa ou à proximité (pas de parking privatif) A 100m place du marché, aire de jeux et parking municipal gratuit

INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITES DE PAIEMENT :

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous demander à la réservation un échéancier afin de faciliter le paiement du solde de votre séjour.

Vous pourrez payer par virement bancaire IBAN, ANCV, CB ou par chèque bancaire. Tout chèque bancaire devra être reçu au moins 30 jours avant votre date d'arrivée afin d'en assurer l'encaissement.

- Avec ou Sans assurance annulation : **le solde de votre séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date de votre arrivée.**

PROCEDURE DE RESERVATION

- **Par EMAIL et VIREMENT BANCAIRE (à privilégier)**

Téléphoner au 00.33 (0)6.15.49.09.90 afin de connaître nos disponibilités et garantir votre réservation.

Remplir, scanner et envoyer le présent contrat par email, sous 3 jours à compter de l'option posée sur le planning par téléphone, sur info@terremersoleil.com

Envoyer vos arrhes : faire un virement bancaire sur le **nouveau compte IBAN** :



FR76 1350 6100 0097 4404 5000 054

BIC (swift) AGRIFRPP835

Périodes bleue et verte : 25% de la somme totale de votre séjour

Périodes orange, rouge, bordeaux : 200 € pour 1 semaine de réservation - 400 € pour 2 semaines - 600€ pour 3 semaines

Cette somme sera déduite de votre facture finale. Elle constitue des arrhes non remboursables en cas d'annulation de séjour (voir CGV).

Le solde **devra être reçu 30 jours avant le début du séjour** sans relance des propriétaires, il devra inclure le montant du forfait ménage de 60€ si vous souhaitez le prendre.

Tout retard dans le règlement du séjour peut entraîner l'annulation de votre réservation.

Fournir l'attestation d'assurance prouvant que vous êtes couvert pour la garantie villégiature (voir CGV).

Dès réception de votre dossier, la confirmation de votre réservation vous sera adressée par mail, elle sera à présenter le jour de votre arrivée.

- **Par COURRIER**

Téléphoner au 00.33 (0)6.15.49.09.90 afin de connaître nos disponibilités et garantir votre réservation.

Remplir et envoyer le présent contrat par courrier, sous 3 jours à compter de l'option posée sur le planning par téléphone, à l'adresse :

Sandra & Pascal ROMANO - 14 bd du Jeu de ballon - 34230 PAULHAN

Envoyer vos arrhes : Par chèque bancaire, ANCV ou par CB. Cette somme sera déduite de votre facture finale.

Périodes bleue et verte : 25% de la somme totale de votre séjour

Périodes orange, rouge, bordeaux : 200 € pour 1 semaine de réservation - 400 € pour 2 semaines - 600€ pour 3 semaines

Elle constitue des arrhes non remboursables en cas d'annulation de séjour (voir CGV).

Le solde **devra être reçu 30 jours avant le début du séjour** sans relance des propriétaires, il devra inclure le montant du forfait ménage de 60€ si vous souhaitez le prendre.

Tout retard dans le règlement du séjour peut entraîner l'annulation de votre réservation.

Fournir l'attestation d'assurance prouvant que vous êtes couvert pour la garantie villégiature (voir CGV).

Dès réception de votre dossier, la confirmation de votre réservation vous sera adressée par SMS, elle sera à présenter le jour de votre arrivée.

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET

Rappel de la loi HADOPI : « Le locataire qui à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation. L'utilisateur est informé qu'un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées, il est donc préférable de le désactiver. Le locataire est également tenu de se conformer à la politique de sécurité définie par le propriétaire ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau et du matériel informatique. »

Charte d'utilisation du réseau Wifi TERRE MER SOLEIL :

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion Wifi TERRE MER SOLEIL. En particulier elle précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet. L'appartement offre aux personnes inscrites sur le contrat de location et disposant d'un appareil mobile équipé du Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Internet.

1 connexion par personne et se déconnecter à la fin de la navigation pour éviter d'utiliser la bande passante inutilement.

Usage : Les personnes souhaitant utiliser le réseau Wifi doivent obligatoirement se connecter au réseau TERRE MER SOLEIL et insérer le mot de passe qui vous sera communiqué. L'accès est réservé aux personnes ayant un contrat de location et uniquement pendant la période de location.

Le réseau Wifi TERRE MER SOLEIL autorise la navigation sur Internet. Il permet également l'envoi de messages électroniques via différents logiciels.

Règles d'utilisation : Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment :

- à ne pas divulguer le mot de passe du réseau à autrui
- à signaler tout problème avec le matériel au responsable de la location
- à utiliser les moyens mis à sa disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur, et en particulier :
 1. A ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence.
 2. A ne pas commettre de délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes.
 3. A ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
 - a) De masquer sa véritable identité
 - b) D'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
 - c) D'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
 - d) De modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes.
 - e) De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé L'accès Internet étant mis gratuitement à disposition, il ne sera en aucun cas envisagé de réduction sur la location en cas de non-fonctionnement ou de fonctionnement partiel.